

## AGIR aux Riceys

La Champagne a déposé la candidature des "Coteaux, maisons et caves de Champagne" au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre du plan de gestion à inclure au dossier de candidature, et dans celui du programme d'action AGIR (Aménagement et Gestion durable des coteaux, caves et maisons de Champagne) de la profession viticole, il est prévu de mettre en place trois sites pilotes et de faire de ces zones des laboratoires et des vitrines en matière d'aménagements paysagers et de gestion durable des activités vitivini- colles.

Ces trois sites pilotes sont les suivants :

- les coteaux historiques (allant de Cumières à Mareuil-sur-Ay), où le programme AGIR a été officiellement lancé début 2012,
- les Riceys, où il a été lancé fin mars 2013,
- et enfin, Azy-sur-Marne et Bonneil, où le lancement officiel devrait être fait très prochainement.

La réunion du 28 mars organisée aux Riceys a permis de faire un point d'actualité sur l'état d'avancement et le contenu de la candidature. Conformément aux recommandations faites en 2010 par le comité des biens français, la démonstration de la Valeur

Universelle Exceptionnelle a dû être recentrée sur trois éléments jugés représentatifs des 319 communes de l'appellation porteuses de la candidature : l'ensemble urbain de l'avenue de Champagne à Epernay, la colline Saint-Nicaise à Reims et les coteaux historiques situés entre Cumières et Mareuil-sur-Ay. Cette nécessaire réorientation a provoqué un sentiment légitime de déception ou parfois même de frustration chez certains. Mais le dossier a pu ainsi franchir avec succès l'examen de complétude du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, sa qualité a récemment été saluée par les ministères et il est désormais pressenti pour la sélection de janvier 2014, dans maintenant neuf mois.

Malgré ce recentrage, ce sont bien toutes les communes de l'appellation qui constituent aujourd'hui la zone d'engagement. Au travers du programme AGIR, les communes des Riceys, de Bonneil et d'Azy-sur-Marne ont donc l'opportunité de devenir avec celles de coteaux historiques les fers de lance de notre vignoble en matière d'aménagements paysagers et d'approche collective de la vitiviniculture durable.

Les dynamiques une fois engagées sur ces thématiques devraient également permettre de valoriser le patrimoine historique et architectural de ces communes.

